

Heures de congé compensatoire pour jours fériés légaux applicables sur base de la durée de travail hebdomadaire

* La colonne de gauche indique le nombre d'heures prestées par semaine par le salarié à temps partiel auprès d'un employeur X

* La 2ème colonne indique le nombre d'heures fériées légales auquel a droit le salarié à temps partiel auprès de l'employeur X

* La première ligne énumère les 11 jours fériés légaux

* Chaque ligne horizontale indique le nombre d'heures auquel le salarié à temps partiel a droit auprès d'un employeur X pour chaque jour férié qui coïncide avec un dimanche ou un jour ouvrables pendant lequel le salarié n'aurait de toute façon pas travaillé. Et ceci jusqu'à épuisement des droits.

[illegible]